

# MAIRIE DE SAINT-AY

Tél. : 02 38 88 44 44  
Fax : 02 38 88 82 14  
<http://www.saint-ay.fr>



Commune du site inscrit



Nos Réf. : FC/SL/HH – 382  
Vos Réf. : CRC n°553/2008/PN

Monsieur le Président

Pour faire suite à votre envoi en date du 14 octobre dernier du rapport d'observations définitives, arrêtées lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2009, je vous informe que je n'ai aucune remarque particulière à mentionner.

Afin d'actualiser vos données INSEE, je vous transmets la fiche du décompte provisoire du dernier recensement.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes respectueuses salutations.

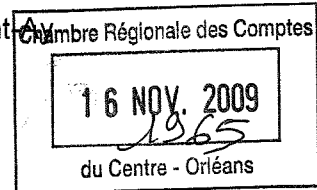
Le Maire,

Frédéric CUILLERIER.

Saint-Ay, le 5 novembre 2009

Monsieur le Maire de Saint-Ay

à



Monsieur le Président de la Chambre Régionale  
des Comptes  
15 rue d'Escures  
45000 ORLEANS

## Recensement de la population - Enquête de recensement 2009

Commune : 45 269 SAINT-AY

### Comptages issus de la collecte - Communes de moins de 10 000 habitants

	Décomptes de la COMMUNE (bordereau de commune)	Décomptes de l'INSEE
Adresses d'habitation ( a ) *	1240	1240
Dossiers d'adresse collective ( d )	30	31
Résidences principales ( e + m ) (y compris les retours directs Insee)	1187	1188
Total des logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants ( f + g + h )	83	84
Total des logements enquêtés ( i + m ) (y compris les retours directs Insee)	1270	1272
Total des bulletins individuels ( p ) (y compris les retours directs Insee)	3015	3016
Fiches de logement non enquêté ( k )	42	41
Total des logements d'habitation ( o )	1312	1313
Feuilles de logement des habitations mobiles ( q + u ) (y compris les retours directs Insee)	0	0
Bulletins individuels des habitations mobiles ( r + v ) (y compris les retours directs Insee)	0	0
Fiches de logement non enquêté des habitations mobiles ( s )	0	0
Bulletins individuels des personnes sans abri ( w )	0	0

( \* ) les lettres renvoient aux lignes du bordereau de commune (imprimé n° 13)